

**Arrêté 2024-187 portant proclamation des résultats
Election partielle des représentants des personnels au sein du Conseil d'administration
scrutin du 23 mai 2024**

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L719-1 et D719-1 à D 719-40 ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université adopté par le Conseil d'administration en sa séance du 13 juillet 2018, modifié ;
- Vu** l'arrêté électoral 2024-146 portant organisation de l'élection partielle des représentants des personnels au Conseil d'administration ;
- Vu** l'arrêté 2024-172 portant recevabilité des candidatures reçues dans le cadre du scrutin du 23 mai 2024 ;
- Vu** l'arrêté 2024-178 portant modification de l'arrêté 2024-172 en ce qui concerne la correction du nom d'une candidate ;
- Vu** les procès-verbaux de dépouillement,

Arrête :

Article 1 : Proclamation des résultats

La Présidente de l'Université proclame les résultats de l'élection partielle des représentants des personnels au sein du Conseil d'administration, organisée le 23 mai 2024, comme suit :

Conseil d'administration

Collège BIATSS
1 siège à pourvoir
Nombre d'inscrits : 1038
Nombre de votants : 195
Bulletins blancs ou nuls : 8
Suffrage valablement exprimés : 187

Mme Sandrine DAVID (sans étiquette) recueille 65 voix
Mme Béatrice PIOTROWICZ au titre de la liste SNASUB-FSU recueille 122 voix

Mme Béatrice PIOTROWICZ est élue.

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux universitaires et mis en ligne sur le site internet de l'Université.

Fait à Lyon, le 23 mai 2024

Nathalie DOMPNIER